

DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS, AUX DIFFERENTES COMMISSIONS

Sont désignés à l'unanimité aux différents syndicats :

SIVURS (syndicat intercommunal à vocation unique de restauration scolaire)

Titulaire Mme Béatrice BERTHELOT Suppléant Mr Yann HAMON

SDEHG (syndicat intercommunal d'électricité de la Haute-Garonne)

Délégué N°1 Mr Alain LUVISUTTO Délégué n° 2 Mr Mathieu JOURNOU

SITPA (syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées)

Un seul délégué Mme Marie-Ange COUJOU-DELABIE

Sont désignés à l'unanimité aux différentes commissions communales :

FINANCES : Mr Jacques BRETHOUS, Mme Béatrice BERTHELOT, MM Stephen SPOONER-KENYON, Jacques DECROIX, Timothée SORIANO

URBANISME : Mmes Béatrice BERTHELOT, Audrey HERNANDEZ, Martine GARENQ, MM Timothée SORIANO, Jacques BRETHOUS

AFFAIRES SCOLAIRES : Mmes Marie-Ange COUJOU-DELABIE, Claire DE NADAÏ, MM Stephen SPOONER-KENYON, Mathieu JOURNOU, Alain LUVISUTTO

TRAVAUX et APPEL D'OFFRES : MM Alain LUVISUTTO, Mathieu JOURNOU, Mme Audrey HERNANDEZ, MM Jacques BRETHOUS, Tanguy GRANDRY

JEUNES : Mmes Martine GARENQ, Cécile BILLARD, Claire DE NADAÏ, MM Mathieu JOURNOU, Tanguy GRANDRY

RELATIONS PUBLIQUES, FESTIVITES, COMMUNICATION : Mr Alain LUVISUTTO, Mmes Marie-Ange COUJOU-DELABIE, Cécile BILLARD, MM Yann HAMON, Timothée SORIANO

CIMETIERE : MM Jacques BRETHOUS, Alain LUVISUTTO

CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Mmes Marie-Ange COUJOU-DELABIE, Audrey HERNANDEZ, Cécile BILLARD, Mr Timothée SORIANO

Les quatre membres extérieurs non élus, nommés par le maire sont :

Mmes Eliane DESHAYES, Catherine MONCLUS, Michèle PUECH, Florence SIDOBRE.

FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur les indemnités de fonction des élus. Il précise que le taux maximal fixé pour les communes de 500 à 999 habitants en ce qui concerne les indemnités de maire est de 31 en pourcentage de l'indice 1015 et de 8.25 en pourcentage de l'indice 1015 pour les adjoints qui ont une délégation de fonction. L'indice 1015 étant le pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de verser mensuellement à compter du 1^{er} avril 2014, les indemnités de fonction suivantes :

- 31 de l'indice 1015 concernant l'indemnité du maire

- 8.25 de l'indice 1015 concernant le premier adjoint
- 8.25 de l'indice 1015 concernant le deuxième adjoint
- 8.25 de l'indice 1015 concernant le troisième adjoint.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2014.

VOTE DES TROIS TAXES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le taux des taxes directes locales pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux. Les taux votés en 2013 seront donc reconduits pour l'année 2014, à savoir :

- | | |
|-------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation | 13.00 % |
| - Taxe foncier bâti | 14.50 % |
| - Taxe foncier non bâti | 76.14 % |

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Mr BRETHOUS donne le détail des principaux postes de la section de fonctionnement qui est de **666 415.20 €**, avec un résultat reporté en recette de 128 348.20 €

Mme BERTHELOT détaille les différents programmes d'investissement :

Rénovation salle polyvalente, acquisition matériel école, urbanisation RD54A, rénovation réseau éclairage public, rénovation appartement ancien foyer rural, aménagement de la place, réfection allées du cimetière, préau de l'école.

Les dépenses d'investissement à prévoir sur le budget s'élèvent à 361 744.88 €. Le montant des restes à réaliser de l'exercice précédent est de 535 751.28 €, soit un montant total pour la section de **897 496.16 €**.

Ce budget permet de payer les dépenses sans avoir recours à l'emprunt.

Le Conseil Municipal délibère et vote à l'unanimité le budget prévisionnel 2014.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AUX EXTERIEURS. TARIFS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les nouvelles modalités de location de la salle polyvalente aux personnes extérieures à la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- la salle polyvalente sera louée aux non-résidents au tarif de 1500 €
une caution de 1500 € sera également demandée.

Les tarifs de location de la salle aux habitants de la commune restent inchangés

- 300 € de mai à octobre et 400 € de novembre à avril.

FERMETURE DU LOCAL DES JEUNES

Suite à la visite de plusieurs élus « chez » les jeunes et après avoir dialogué avec eux, le conseil municipal décide de fermer cette salle qui n'est pas adaptée pour accueillir des ados (trop exigü, absence de sanitaires, etc...). Les jeunes proposent de repeindre cette pièce, l'accord leur est donné.

La commission jeunes va travailler avec eux sur des projets bien définis, par exemple les intégrer dans l'organisation de la fête locale.

Fin de la séance.